



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DATE DE CONVOCATION

07/11/2024

## AFFICHEE LE :

07/11/2024

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 28

## DATE D’AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION

**L’an deux mil vingt quatre, le 13 novembre , à 20h00**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRESENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

**ABSENTE** : Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Axelle MORINEAU À Emmanuelle LEPETIT, Laurence FILOCHE-GARNIER À Hélène BURGAT, Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DU BUREAU DE POLICE NATIONALE**

DELIBERATION N° **DELIB-2024-102**

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

La Ville met à disposition de l'Etat depuis plusieurs années des locaux destinés à abriter les bureaux de la Police Nationale au 5 rue du 19 mars 1962 à Mondeville, favorisant ainsi la présence d'un service public de proximité.

La précédente convention étant arrivée à expiration, il vous est proposé de renouveler la mise à disposition, celle-ci étant consentie à titre gracieux avec prise en charge des fluides (eau et électricité) par le Ministère de l'Intérieur.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 10 décembre 2024, renouvelable par tacite reconduction.

Par conséquent,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,  
VU la réponse ministérielle à la question écrite n° 25486, publiée au JO Sénat du 10/02/2022,

Après consultation de la Commission, Finances, moyens généraux et commande publique du 6 novembre 2024,

### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la mise à disposition gracieuse des locaux de la Ville situés au 5 rue du 19 mars 1962 au profit du Ministère de l'Intérieur pour des bureaux de la Police Nationale,
- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition par la Ville au profit du Ministère de l'Intérieur selon les modalités mentionnées dans le projet de convention en annexe à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**